



Paris, le 17 novembre 2017

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

## **Objet : Demande d'audience collective sur l'enseignement professionnel**

Monsieur le Ministre,

Nos organisations CGT-Éduc, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, SUD-Éducation, SNCL, SPIEN, UNL et FCPE vous sollicitent pour obtenir une audience collective en amont des auditions que vous comptez mener sur la formation professionnelle initiale scolaire. Nous souhaitons vous faire part des inquiétudes des personnels, des familles et des élèves que nous représentons sur la méthode et sur le calendrier qui nous semble extrêmement serré au regard du nombre important de dossiers qui vont s'ouvrir.

Nos organisations ont eu connaissance de l'ensemble des sujets sur lesquels nous devons nous exprimer (rénovation des CAP, modalités certificatives des diplômes, réforme des filières professionnelles et du baccalauréat GA en particulier, poursuites d'études, apprentissage pré-baccalauréat dans les établissements publics, campus d'avenir, réforme de la taxe d'apprentissage, etc.). Suite aux auditions, il nous a été précisé que des mesures seraient arbitrées dès le mois de février pour des applications en septembre.

Pour l'ensemble de nos organisations, ces mesures ne doivent en aucun cas détériorer les conditions de travail des personnels ni les conditions d'accueil et d'études des élèves. Or, le calendrier très serré proposé laisse craindre que le temps nécessaire pour mesurer cet impact soit insuffisant au regard des modifications qu'elles risquent d'engendrer. Nous ne pourrions accepter que des décisions prises dans la précipitation s'opèrent contre les personnels alors que la voie professionnelle concentre un nombre important de difficultés qu'il nous semble indispensable de prendre en compte.

Nos organisations sont attachées à la réussite de tous les jeunes scolarisés dans la voie professionnelle publique. Nous portons un attachement fort au service public d'éducation dont l'accès doit être égalitaire pour tous les jeunes sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, les modifications envisagées des cartes de formation doivent prendre en compte les difficultés de mobilité de nos élèves et leur offrir une offre de formation équilibrée. De plus, si l'insertion professionnelle est une des finalités de l'enseignement professionnel, elle doit aussi perm .../... formation citoyenne des jeunes, surtout dans le contexte difficile que nous connaissons.

Vous vous êtes récemment exprimé sur une refonte de la carte nationale de l'éducation prioritaire. Nos organisations souhaitent que ce sujet fasse partie des discussions car revaloriser la voie professionnelle nécessite des dispositifs et des moyens pour améliorer la réussite et les poursuites d'études des lycéen-nes professionnels dont 37 % sont boursièr-es.

Nous souhaitons aussi qu'il nous soit communiqué un calendrier précis et des documents, en amont du travail que vous engagez, afin de préparer au mieux les réunions. Enfin, nous pensons que la méthode envisagée mérite des précisions. Si des auditions semblent utiles, nous pensons nécessaire que des réunions multilatérales soient organisées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.